



Porter le patronyme de mon grand-père biologique paternel

Par **Vicky75**, le **22/06/2017** à **01:44**

Bonjour,

Mon père est né en 1945 de père allemand et de mère française. Mon grand-père a disparu durant le Débarquement, et nous l'avons cru mort durant 50 ans (or, il n'en était rien, puisqu'il n'est décédé qu'en 1992). Il a été fait prisonnier durant presque 3 ans : c'est ainsi qu'il n'a pu retrouver ma grand-mère et n'a pu reconnaître son enfant, dont il n'a même pas su l'existence.

C'est pourquoi mon père, a, dès sa naissance, porté le patronyme de sa mère. Lorsque celle-ci s'est mariée (pour protéger son fils plus qu'autre chose : le divorce suivra), son époux a transmis automatiquement son patronyme à son beau-fils. Mon père et moi portons donc le patronyme de cet homme, avec lequel nous n'avons cependant aucun lien. Je ne l'ai d'ailleurs jamais vu - je n'ai même pas une photographie... Bref, ce patronyme ne signifie "rien" pour nous.

Des années après la guerre, ma grand-mère est allée en Allemagne pour tenter de retrouver mon grand-père, sans succès. Mon grand-père, de son côté, est resté vivre 10 ans en France après la guerre (j'ai effectué des recherches qui le prouvent) - probablement pour tenter de retrouver la femme qu'il aimait. Sans davantage de succès.

Depuis mes 20 ans - soit depuis 14 ans - j'accrole à ce patronyme celui de mon "vrai" grand-père, et c'est avec ce double patronyme que l'on me connaît. Je l'ai utilisé à l'université et dans le milieu professionnel. Ce double patronyme, c'est vraiment "moi".

Je souhaiterais mettre l'accent sur le fait que si mon père n'a pas pu porter son véritable nom, c'est à cause de la guerre, qui a séparé mes grands-parents, et a privé mon père de son propre père. Nous sommes donc triplement victimes - et aucunement responsables de cette situation douloureuse. Mon père a énormément souffert d'être privé de sa véritable identité - et l'on peut dire qu'en un sens, il en est mort.

J'aimerais donc savoir s'il m'est possible de porter légitimement mon véritable patronyme, en

l'accolant au premier. Et quelles sont les démarches à effectuer.
Je vous en remercie vivement.
Très cordialement,
Victoire R.